

# Rythmes scolaires :

## nous devons être consulté-es !

Déposé le 13/10/2017

Les rentrées passent et nous constatons que l'aménagement parisien des rythmes scolaires ne convient pas aux élèves. Les rentrées passent et la Maire de Paris continue d'asséner les mêmes éléments de communication vantant les effets bénéfiques de la réforme pour les enfants et la justice sociale induite par celle-ci. Les rentrées passent, l'Académie demeure muette et suit invariablement la Mairie.

Depuis septembre 2013, le SNUipp-FSU Paris a consulté les enseignant-es à trois reprises. Dans chaque enquête, la volonté de revenir sur l'aménagement parisien du temps scolaire s'est dégagée massivement. Notre syndicat a participé à tous les groupes de travail proposés par la Ville ou l'Académie afin de faire remonter la parole des collègues. L'Académie a également enquêté au printemps 2016 et a fait part des mêmes remontées des écoles.

Ras-le-bol ! Les enseignant-es en ont ras-le-bol de ne pas être entendu-es ! Il n'est pas acceptable que ce soit la collectivité territoriale dont les écoles dépendent qui maintienne l'application de cette réforme contre l'avis des professionnel-les qui la subissent. Il n'est pas acceptable que l'Education Nationale reste muette, alors même qu'elle est censée être seule responsable du service public d'éducation.

Nous devons dépasser le constat et la colère froide, nous devons reprendre le chemin de l'action afin d'être enfin écoutés. La première étape que le SNUipp-FSU propose aux collègues est le vote d'un vœu lors du premier conseil d'école demandant la consultation de la communauté éducative.

**Jérôme Lambert**

## Sommaire

- p. 2 Prochaines réunions syndicales  
Carrière
- p. 3 Manque d'ASEM et d'ATE : le  
SNUipp-FSU et le Supap-FSU  
interpelle la ville  
Stage spécial école maternelle
- p. 4 Bulletin d'adhésion

### **Rythmes scolaires :**

### **Proposition de vœu**

à voter lors du premier conseil d'école

*voir en page intérieure*

# Prochaines réunions d'information syndicale

Le SNUipp-FSU organise toute l'année des réunions et des stages afin d'informer les enseignant-es et de débattre de nos revendications. Ces réunions sont ouvertes à toutes et tous, syndiqué-es ou non. Les absences pour les « stages de formation syndicale » sont de droit, l'autorisation d'absence est à demander un mois à l'avance. Pour les « réunions d'information syndicale hors temps de service devant élèves », une attestation de présence sera remise lors de la réunion pour décompter 3 heures des heures d'animations pédagogiques ou de réunions dans la limite de 9h. Merci d'informer le syndicat de votre présence par mail.

## RIS spéciale « Promotions et évaluations »

**Mardi 28 novembre à 16h**

A la Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 10ème - M° République.

Les modalités d'évaluation et d'avancement des enseignant-es ont été complètement changées en cette rentrée. Les collègues ont été reclassé-e-s au sein de la nouvelle grille, les futures promotions vont se faire différemment des années passées.

Dans le même temps, l'inspection telle que nous la connaissons disparaît pour faire place à de nouvelles modalités.

Afin d'expliquer les conséquences pratiques de ces changements, le SNUipp-FSU organise une réunion d'information syndicale le mardi 28 novembre.

## RIS « devenir enseignant-e spécialisé-es »

**Mardi 5 décembre à 16h**

A la Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 10ème - M° République.

La transformation du CAPA SH en CAPPEI a bouleversé l'organisation de l'année de formation pour devenir enseignant-e spécialisé-e. Cela complexifie aussi les options en fonction des troubles sur lesquels les enseignant-es souhaitent se spécialiser.

Afin d'expliquer les modalités de départ en stage CAPPEI pour l'année prochaine ou pour permettre à celles et ceux qui s'interrogent sur une potentielle spécialisation future, le SNUipp-FSU organise une réunion d'information syndicale le mardi 21 novembre.

## Stage syndical

### « Droits des enseignant-es, paritarisme »

**Vendredi 8 décembre de 9h à 15h**

A la Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 10ème - M° République.

Pour défendre ses droits, il faut d'abord les connaître ! Le SNUipp-FSU propose une journée de formation syndicale à destination des enseignant-es sur le paritarisme (avec un point sur les promotions), le fonctionnement réglementaire (règles et barèmes, circulaires...), les droits des personnels face à la hiérarchie.

## Kisaitou en ligne

Le SNUipp-FSU met à disposition des enseignant-es un recueil de la réglementation comprenant des explications sur le fonctionnement de l'école, la carrière...

Il est disponible en ligne sur le site du SNUipp-FSU Paris dans l'onglet « Carrière ».

---

## Pour la préservation de notre modèle social et les services publics, pour la revalorisation de nos salaires ! On continue la mobilisation !

Le 10 octobre, la mobilisation a été très suivie au sein des écoles parisiennes.

Plus de 55% de collègues se sont mis en grève et au moins 70 écoles ont été fermées. Nous ne devons pas nous arrêter là !

Les différentes mobilisations depuis la rentrée ont la même logique : lutter contre une politique en faveur des plus aisés et au détriment des salarié-es et de la solidarité.

Pour le SNUipp-FSU Paris, nous devons donc construire ensemble une mobilisation commune dans les semaines à venir.

# Manque d'ASEM et d'ATE

## le SNUipp-FSU et le Supap-FSU interpellent la Ville



Depuis la rentrée, de multiples écoles parisiennes subissent un manque criant de personnels de la Ville. Il manque de nombreux ASEM

et ATE. Cette situation dégrade fortement les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels qu'ils soient de la ville ou de l'Éducation nationale. A chaque fois qu'il a été contacté, le SNUipp-FSU est intervenu

auprès des mairies d'arrondissement concernées, mais cela ne suffit pas. Il s'agit d'un manque global de personnels qui concerne aussi bien les écoles maternelles qu'élémentaires.

Un certain nombre d'agents à temps partiel ne sont pas complétés, des absences de longue durée ne sont pas remplacées...

Malgré les multiples relances des équipes pédagogiques auprès des Mairies d'arrondissement, le nombre prévu d'ASEM ou d'ATE au sein de nombreuses écoles n'est pas respecté. Le SNUipp-FSU et le

Supap-FSU (syndicats des agents de la ville de Paris de la FSU) viennent donc de s'adresser à la Maire adjointe chargée des affaires scolaires afin d'obtenir l'embauche de personnels à la hauteur des besoins.

Le SNUipp-FSU a également saisi le CHSCT pour que le manque d'ASEM et d'ATE soit abordé au prochain CHSCT.

Les écoles concernées sont invitées à contacter le syndicat pour obtenir aide et soutien dans leurs démarches.

## Stage syndical spécial « école maternelle »

### Jeudi 1er février de 9h à 16h30

Pour la troisième année, le SNUipp-FSU Paris organise un stage de formation syndicale sur l'école maternelle avec la présence de chercheurs-ses. Ce stage aura lieu dans les locaux du SNUipp-FSU national, 12 rue Cabanis, 75014 - M°Glacière. Les collègues intéressé-es sont invité-es à envoyer dès maintenant leur demande d'autorisation d'absence et à s'inscrire par mail au syndicat.

#### Jeudi 1er février de 9h à 12h

*L'estime de soi :*

*quels enjeux à l'école maternelle pour l'élève et pour l'enseignant-e ?*

Certains élèves ont plus ou moins de ressources pour réaliser l'activité proposée par leur enseignant-e, dans un milieu que chacun ressent comme plus ou moins chargé en incertitude. Cela peut amener certains élèves à douter d'eux-mêmes, à avoir du mal à entrer dans les apprentissages proposés. Dans ce contexte, Grégory Delboé a conçu un nouvel outil inspiré d'outils déjà existants tels que les EVA (échelle visuelle analogique) pour mesurer la douleur ou le plaisiromètre de l'USEP. L'« estimomètre » permet à l'enfant de se situer avant puis après la tâche. L'évolution de ce ressenti est sujet à réflexion, pour l'enseignant comme pour l'élève. Une réflexion qui n'est pas nécessairement centrée sur le contenu (métacognitive), mais plutôt sur la mobilisation mise en jeu (métaconative).

Ils sont ainsi amenés à se poser un certain nombre de questions : « comment on se sent avant l'activité ? » et « comment on se sent après ? ». Comment percevoir et exprimer les effets de l'action : « qu'est-ce que tu as fait, qu'est-ce que tu as ressenti ? Est-ce que c'est ce que tu avais pensé avant ? »

Lors de son intervention, Grégory Delboé présentera ses recherches et expliquera comment cet outil de différenciation pour la classe, permet de concevoir des tâches adaptées et mobilisatrices pour les élèves. Dans ce cadre, il proposera des applications concrètes de ses recherches.

*Grégory Delboé est formateur à l'ESPE de Lille Nord de France et chercheur en EPS et Sciences de l'Éducation (Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Didactique, Éducation et Formation).*

#### Jeudi 1er février de 13h30 à 16h30

*EPS en maternelle : agir... et après ?*

*Comment donner du sens aux apprentissages ?*

L'éducation physique et sportive est un domaine d'apprentissage important de l'école maternelle. L'EPS est à la croisée de multiples enjeux, notamment les relations entre développement de l'enfant et apprentissage, le rapport entre l'école et la culture, les différences entre ce que l'élève peut vivre à l'école et en dehors de l'école (au parc, au club), l'égalité filles-garçons...

A quelles conditions la référence aux activités physiques, sportives et artistiques permet-elle une activité ludique et fonctionnelle spécifique à l'école, en concordance avec les programmes, avec l'objectif de la réussite de tous et toutes ? Pour l'élève, comment passer de l'envie de jouer à un projet d'apprentissage ?

Claire Pontais exposera des pistes de travail à partir d'exemples concrets de situations fonctionnelles et significatives pour les élèves.

*Claire Pontais est professeure agrégée d'EPS, formatrice à l'ESPE de Caen et responsable nationale du SNEP-FSU.*

# Se syndiquer pour renforcer l'action du SNUipp-FSU



Bulletin de syndicalisation 2017/2018

**66%** déductible des impôts

**Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents**

Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Tél. personnel : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Adresse professionnelle : .....

..... Echelon : .....

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

## MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de \_\_\_\_\_ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : ..... Signature : .....

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris**

**Montant et coût réel après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe**

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE PSY	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
3			130 €	43 €	3	219 €	72 €
4	121 €	40 €	139 €	46 €	4	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	5	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	6	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

## Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

## Temps partiel

50%     75%     80%  
Le montant est au prorata de la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

M1	Cotisation 30 €
Stagiaire (M2/FSTG)	Cotisation 50 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité/Congé parental	Cotisation 80 €
AESH/CUI/AVS	Cotisation 40 €

**66%** de la cotisation est déductible sous forme de réduction ou de crédit d'impôt. La cotisation perçue au titre de l'année 2017/2018 sera déductible des impôts sur le revenu 2018. Vous recevrez automatiquement une attestation au cours du deuxième

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement d'une année sur l'autre.

TACITE RECONDUCTION      Novembre     Janvier     Mars     Mai     Juillet  
 Décembre     Février     Avril     Juin     Août

## Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

### DEBITEUR :

Votre nom : ..... Votre prénom : .....

Votre adresse :

Code postal : ..... Commune : .....

### IBAN

.....

### BIC

.....

A ..... le .....

Signature :

Crédit Mutuel Enseignant  
69 boulevard saint Germain  
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA  
FR50ZZZ629416